

BULLETIN QUESTIONS REPONSES: LEARNING AGENDA

N°	QUESTIONS	REPONSES
1	<p>Question de clarification sur les conflits d'intérêts des soumissionnaires potentiels.</p> <p>Selon Section I.A.5.7 – 5.9 de ladite DP, nous ne voyons pas de conflit d'intérêt de la part des évaluateurs indépendants de la MCC ni de la part des entités qui effectuent les collectes de données de référence sous la supervision de la Direction de Suivi et Evaluation de MCA-Sénégal II. Veuillez confirmer que ces consultants sont autorisés à soumissionner pour ce contrat. À la page 46, dans les qualifications du personnel clé, l'appel d'offres indique que le chef d'équipe doit avoir une bonne maîtrise de l'économétrie, attesté par une référence. Nous demandons à MCA de supprimer cette exigence ou, à défaut, de la remplacer par une "compréhension et application de l'économétrie". L'objectif global de ce projet ne semble pas nécessiter une expertise approfondie de l'économétrie.</p>	<p>→ Relativement à la section I.A.5.7 – 5.9 de ladite DP, nous confirmons que les évaluateurs indépendants, y compris les entités effectuant une offre de service au profit de la DSEAE peuvent soumissionner à cette offre. Il est cependant important de signaler que tous les aspects inhérents aux évaluations en cours et/ou prévues sont isolés de l'étude pour éviter tout conflit d'intérêts potentiel ;</p> <p>→ Relativement à la page 46, les connaissances en économétrie du chef d'équipe sous-entend effectivement une bonne "compréhension et application de l'économétrie". Il n'est pas nécessaire de le modifier à ce stade du processus mais sera bien pris en compte dans l'évaluation technique des profils du personnel clé.</p>
2	<p>À la page 173, trois structures sont répertoriées comme formes possibles du consultant : Co-entreprise/ d'un Consortium/ d'une Association. Sur la base des critères d'évaluation (page 45), nous comprenons qu'il n'y aura pas d'avantage ou de désavantage pour la structure de l'équipe de type consortiums par rapport aux équipes principales avec des sous-traitants.</p>	<p>Conformément aux dispositions de la énumérées à la page 173 encourageant la constitution en groupement, entre autres, aucune considération avantageuse sera tirée de ce statut. Seules les dispositions d'évaluation décrites et reprises à la page 45 sont valables, quelque soit le type de soumission proposé par le soumissionnaire.</p>

	<p>Veillez confirmer qu'il n'y a pas de considération préférentielle pour les soumissions de type consortium.</p>	<p>Donc il n'y a pas de préférence de quelque nature que ce soit.</p>
3	<p>En ce qui concerne la tâche 3.1. livrable 3a (Phase Optionnelle) : Base de Données Énergétique pour le Programme d'Apprentissage, nous comprenons que cette tâche est optionnelle. Quelle proportion du budget devrait être allouée à cette phase optionnelle : Base de Données Énergétique pour le Programme d'Apprentissage ?</p>	<p>La constitution de la base de données énergétique est en effet une option. Le tableau est donné à titre indicatif. L'échéancier pour les délais précis de soumission et de paiement seront mis à jour tenant compte de l'offre du soumissionnaire retenu.</p>
4	<p>Selon Section I.A.5.7 – 5.9 de ladite DP, nous ne voyons pas de conflit d'intérêt de la part des évaluateurs indépendants de la MCC ni de la part des entités qui effectuent les collectes de données de référence sous la supervision de la Direction de Suivi et Evaluation de MCA-Sénégal II. Veuillez confirmer que ces consultants sont autorisés à soumissionner pour ce contrat.</p>	<p>Cf réponse 1 sur les conflits d'intérêts.</p>